

DEC141942DR06

Décision portant nomination de Mme Claire Forbes aux fonctions de Personne Compétent en Radioprotection de l'UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°UMR6265 intitulée Centre du Science du Goût et de l'Alimentation (CSGA) et nommant M. Luc Pénicaud en qualité de directeur;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées – sources non scellées – générateurs électriques de rayons X – Accélérateurs de particules, délivrée à Mme Claire Forbes le 20/03/2010 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Claire Forbes, Ingénieur de recherches 1^{ère} classe, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 27/10/2009.

Article 2 : Missions¹

Mme Claire Forbes exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Claire Forbes sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 03/07/2014

Le directeur d'unité
Luc Pénicaud

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du chef d'établissement partenaire